

familles, aillent toutes les semaines ou tous les quinze jours visiter huit à neuf cent ménages pauvres, voir l'ouvrier dans sa demeure même ? Il n'y a pas seulement là l'échange entre le don d'une main généreuse et les remerciements d'un cœur reconnaissant, il y a aussi des rapports de relations, de sympathie effective entre le pauvre et le riche.

C'est faire quelque chose encore que de mettre à la disposition des sociétés d'ouvriers, des locaux vastes et coûteux où peuvent se réunir deux à trois mille sociétaires, pères de famille ou jeunes gens, unis entr'eux par les liens d'une confraternité vraie et dévouée. Dans ces sociétés diverses, des jeux sont établis, des distractions nombreuses et variées sont organisées et, M. Sauvestre peut nous en croire, cela ne se fait pas aussi facilement qu'un mauvais article de journal.

Les sociétés dont nous parlons offrent aussi à ceux qui aiment la lecture, des ressources qui témoignent que nous ne sommes pas tout à fait aussi ennemis du progrès et de l'instruction que M. Sauvestre voudrait le laisser supposer. Nous devons mentionner aussi une bibliothèque dont les livres seront prêtés gratuitement et dont la formation est assurée maintenant par la générosité de nos concitoyens.

Comme le fait observer la lettre de M. le Maire, c'est encore la charité privée qui a élevé l'asile des Petites-Sœurs-des-Pauvres et qui chaque jour pourvoit aux besoins des deux cents vieillards qui y sont reçus.

Notons encore l'orphelinat des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul dont chaque pensionnaire est entretenue par les dons des particuliers, l'œuvre des Crèches, l'œuvre des layettes qui vient en aide aux femmes en couches, l'œuvre du patronage des asiles à laquelle participent presque toutes les dames de notre ville et qui assure aux petits enfants de nos ouvriers le vêtement de chaque saison.

Voilà une partie des bonnes œuvres connues. Et maintenant combien de nos concitoyens laissent, selon la belle expression de l'Évangile, ignorer à la main gauche ce que fait la main droite ! Et quelle énumération nous aurions à faire si nous pouvions connaître tous les actes de généreuse assistance accomplis dans le secret !

Décidément M. Sauvestre a perdu là une belle occasion de se faire. Puisse-t-il reconnaître qu'il a été mal renseigné. Un tel acte de loyauté honorerait à la fois et l'écrivain et le journal auquel il collaborait.

J. REBOUX.

Par décrets impériaux en date d'hier, M. Sencier, ancien préfet du Nord, est nommé directeur général du personnel au ministère de l'intérieur et conseiller d'État en service ordinaire hors sections; M. de Saint-Paul, ancien directeur général au ministère de l'intérieur, est nommé conseiller d'État chargé de l'administration du département du Nord.

La commission nommée par la Chambre consultative pour apprécier la situation qui est faite à l'industrie roubaisienne par les traités de commerce a déposé hier son rapport. La Chambre consultative l'a approuvée à l'unanimité et a décidé qu'il serait immédiatement envoyé à M. le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

La lettre suivante nous paraît contenir une idée très-réalisable : nous la soumettons à nos édiles et au public :

Monsieur le Rédacteur,

Ce n'est pas sans un grand étonnement que j'ai lu dans votre estimable journal du 20, que les commissions municipales des finances et des travaux publics, chargées d'examiner le nivellement de la Place, avaient décidé que l'on adopterait la surface plane. Je crois devoir, Monsieur le Rédacteur, signaler à ces deux commissions que les premières maisons faites du côté Est de notre Place, vont se trouver, par suite de cette décision, beaucoup en contre-bas du niveau adopté. Si j'ai bonne mémoire, les constructeurs chargés d'ériger ces premiers bâtiments ont été obligés, par arrêté municipal, à se tenir dans une pente régulière de 0,95 à 0,016 par mètre. Quoique très-petit, ce nivellement dans l'art du nivellement, je crois qu'il serait préférable pour la rue Neuve, déjà fort en contre-bas, pour la rue du Château et pour les constructions nouvelles faites d'après les données de la ville, de baisser de 0,50 à 0,60 le terrain en face de l'église.

J'ajoute que cela serait possible, sans rien changer à la décision des deux commissions. Ce projet concilierait tout : la montée sur la Place dès la sortie de la Grande-Rue étant rapide ; celle de la rue Saint-George vers la Place se trouvant dans les mêmes conditions, le projet que je soumets aux personnes plus que moi compétentes en cette matière, pourrait,

ce me semble, n'amener que de bons résultats.

La question me paraissant assez importante pour être discutée, j'ai cru utile, Monsieur le Rédacteur, de la soumettre aux commissions et je compte sur votre obligeance pour vouloir bien insérer cette lettre dans le plus prochain numéro de votre journal.

« Veuillez, Monsieur le Rédacteur, recevoir l'expression de ma considération distinguée. »

« CATTEAU-DUVIVIER. »

Le ministre de la guerre vient de décider que les percepteurs, les contrôleurs des contributions directes et les employés des postes ne pourront à aucun titre, recevoir un grade dans la garde nationale mobile.

Les gardes généraux des forêts, les fondés de pouvoirs des recettes particulières, les principaux surnuméraires (s'ils font partie du contingent de la garde nationale mobile), les receveurs d'enregistrement et les commis-percepteurs peuvent recevoir un grade s'ils remplissent d'ailleurs les conditions exigées. Mais aucun des fonctionnaires ou agents rétribués sur les fonds de l'État ne pourra cumuler le traitement attaché aux grades d'officiers dans la garde mobile.

Nous lisons dans le Journal de Paris :

« Nous avons dit qu'une commission administrative, instituée par M. le ministre du commerce et des travaux publics, s'occupait activement de la question du livret des ouvriers. On annonce qu'après avoir entendu les délégués des chambres syndicales et plusieurs chefs d'établissements industriels, ainsi que des membres de la commission municipale, la commission se serait prononcée dans sa séance d'avant-hier pour l'abolition du livret. »

Le concert qui devait avoir lieu dimanche 23 courant, au cercle de la Concorde, est ajourné. M. Ch. Lepers ne pouvant, pour des causes indépendantes de sa volonté, venir à Roubaix ce jour-là. Nous ferons connaître ultérieurement la date précise du concert.

Hier, une capture importante a été faite par la police de sûreté. Des voleurs s'étaient introduits la nuit précédente, à l'aide d'escalade et d'effraction, chez M. P. Parent, négociant en matières, rue de la Fosse-aux-Chênes, et avaient volé pour environ 1,500 fr. de laine en grosses bobines. Les agents de la sûreté, dirigés par leur chef, ont si bien pris leurs mesures qu'à trois heures du soir les voleurs étaient arrêtés avec le produit de leur larcin.

Ils se nomment Cyrille Liénard et Charles Lefebvre.

Mercredi vers onze heures du matin, un jeune ouvrier qui conduisait un wagon dans la gare de Tourcoing, a été tué par une locomotive traînant un train de sable, qu'il n'avait pas entendu venir. Ce fut vainement que le machiniste, s'apercevant du danger, voulut serrer les freins, il ne put arrêter à temps, et le malheureux jeune homme fut littéralement broyé sous les roues. Il était originaire de Vitry, près Douai, et n'était âgé que de 20 ans.

Dans la journée de jeudi, un chariot chargé de pannes, appartenant à M. B..., suivait la route, qui mène de Lille à Roubaix. Dans la traversée de Mons-en-Barœul un ouvrier inconnu grimpa sur le derrière du chariot et s'y assit. Il y était à peine de quelques secondes qu'il perdit l'équilibre, tomba et la roue droite de derrière lui laboura tout un côté du corps, amenant une mort instantanée. On transporta le cadavre dans une maison voisine du lieu de l'accident, et peu après un médecin vint constater le décès. Le défunt était vêtu d'un pantalon et d'une veste en toile bleue et ne portait sur lui rien qui put servir à constater son identité. (ECHO DU NORD.)

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

FAITS DIVERS

— Le Figaro rapporte un fait que l'on aurait grand tort de laisser passer inaperçu. Il y a deux nuits, à Paris, sous le préfectorat de M. Piétri à la police, et de M. Haussmann à la Seine, une bande d'ivrognes, le duc de Hamilton et ses amis, traversaient la rue Laflite, escortés de leurs valets, également ivres. Un bourgeois passait en voiture; le chemin lui est barré par les gentilshommes; il se fâche; on le règle à coups de cravaches plombées, son affaire est faite. Les passants veulent intervenir, une mêlée s'engage, enfin la police arrive. Les sergents de ville sont battus à leur tour, dit le Figaro, mais ils sont polis cette fois, et ils parviennent à conduire les ivrognes... à la Maison d'Or! L'orgie a pu continuer là; pendant ce temps, le bourgeois assailli rentrait chez lui tout ensanglanté.

Si le fait raconté par le Figaro est exact, et il doit l'être, car le récit est fait sans réticences, que faut-il dire, que faut-il penser ? On a vu qu'il y a une police pour arrêter M. Ducasse se promenant dans la rue; il y a des agents pour surveiller les réunions publiques, et quand un citoyen est assommé dans la rue par des ivrognes, ces ivrognes sont inviolables parce qu'ils ont des gens et s'appellent duc d'Hamilton ! Il faut espérer que cette affaire sera relevée et que les juges se

montront aussi sévères qu'ils savent l'être pour l'affaire Baudin.

— On dit que M. Paul Dalloz ménage pour le 1er janvier une agréable surprise à ses lecteurs et au monde officiel d'où il se trouve évincé. Son Moniteur universel publierait en feuilleton le roman inédit de Victor Hugo : Par ordre du roi; seulement le titre serait changé. Quelques personnes ajoutent, et peut-être n'est-ce pas bien sérieux, car ce serait fort plaisant, que M. Dalloz ferait précéder son feuilleton d'une dédicace à l'empereur, dans laquelle il lui dirait à peu près : « Sire, vous savez combien je vous suis dévoué, vous le savez assez, bien que votre gouvernement ait jugé à propos de me retirer ses bons offices. Cependant l'objet de mes efforts sera toujours de vous satisfaire; c'est pourquoi je publie, en votre dédiant, cette œuvre d'un homme dont vous avez pu apprécier le talent et le vigueur. Agissant ainsi, j'ai la confiance de vous plaire et je crois vous servir. Comme je désire avant tout rester constitutionnel, j'ai obtenu du poète qu'il change son titre; mais des raisons de santé, m'a-t-il dit, ne lui permettent pas de substituer « Par ordre de l'empereur » à « Par ordre du roi. »

Ses préférences seraient pour « Par ordre de la République », dernier titre qui n'agrée pas à notre directeur politique, M. Thiers. — Recevez, sire... A vrai dire, la lettre de M. Paul Dalloz ne sera peut-être pas telle dans la forme, mais on dit qu'il n'y aura guère de différence quant au fond.

UNE FAMILLE D'ILLUMINÉS. — Nous lisons dans le Droit : « La nuit dernière, vers une heure du matin, un spectacle étrange se passait sur la place de la Concorde, près de la grille du pont tournant. Une grande toile bleue constellée d'étoiles de papier doré avait été étendue à terre, et toute une famille, composée de sept individus, se livrait sur cette toile, à la lueur de deux bougies, aux gestes les plus excentriques et à des momeries paraissant avoir un caractère religieux. »

Ils semblaient obéir, dans cette manifestation, à l'un d'eux qui était comme le prophète, le voyant, auquel ils étaient soumis. A son signal, ils s'agenouillaient, levaient les mains au ciel, marmottaient des prières, des invocations. Le chef spirituel leur faisait tremper les doigts dans un pot à moutarde et les aspergeait cérémonieusement avec le suif d'une chandelle.

Ce genre d'exhibition religieuse, assez ordinaire en Angleterre et en Amérique, ne peut être chez nous qu'une occasion de scandale, et des sergents de ville inviteront ces déguisés d'un nouveau genre à les suivre au poste. Ils ont été conduits ensuite devant M. Bérillon, commissaire de police du quartier, qui les a interrogés. Cette famille, originaire de Prusse, se compose du père, Nicolas S..., âgé de soixante-deux ans; de la mère, Barbe, âgée de 66 ans; de trois fils, Nicolas, âgé de trente-trois ans, Jacob, âgé de vingt-neuf ans, et Pierre, âgé de vingt-trois ans; et enfin, de deux filles, Marguerite, âgée de vingt-six ans, et Pauline, âgée de vingt-deux ans.

Le fils de trente-trois ans, Nicolas S..., est le seul qui connaisse la langue française. C'est lui qui jouait le rôle de prophète. Il avait su prendre un étrange ascendant sur toute sa famille, qui lui obéissait et se soumettait à ses ordres, persuadée qu'il accomplissait une mission divine.

Répondant aux questions du commissaire, Nicolas S... a déclaré que lui et les siens se trouvaient en ce moment sans asile, la maison qu'ils habitaient à Charenton ayant été récemment détruite par un incendie. Ce fait est peut-être imaginaire et, comme le reste, le résultat d'une hallucination.

Quant aux pratiques religieuses accomplies en plein air, Nicolas prétend que c'était par un ordre du ciel qu'il les exécutait et les faisait exécuter à sa famille, et que ces objurgations avaient pour but de détourner des malheurs dont la destinée menaçait la France et qui, sans ces prières et ces conjurations, arriveraient infailliblement.

Tous les membres de la famille ont, par leurs gestes, confirmé les paroles du prophète, en faisant entendre qu'ils avaient la plus grande foi en lui et en sa mission céleste.

A la suite de cet interrogatoire, tous ces individus ont été conduits à la Préfecture, où leur état mental sera l'objet d'un examen.

Obligations et Rentes mexicaines.

Pour la CONVERSION et la NÉGOCIATION. S'adresser chez M. V. MONTEAUX, Palais royal, 70 à 73, Paris. 8490

Gratis

Un objet d'une valeur de 15 à 20 francs :

Soit un splendide Album comprenant les Types et Costumes de tous les peuples du monde, avec plus de 200 pages de texte explicatif.

Soit un beau Lampascope, lanterne magique perfectionnée.

Soit deux grands et magnifiques Foutaris de Chine brochés, de la Cie des Indes.

Pour recevoir GRATIS, FRANCO ET DE SUITE l'une de ces belles primes, il suffit de

s'abonner pour un an à La Famille, journal illustré de la mode et de la vie domestique, rédigé par Mmes de Renneville, de Bassanville et Mlle Z^{te} Fleuriot; paraissant chaque semaine en une livraison de 24 pages in-4° à 3 colonnes, et 30 à 40 gravures, et coûtant seulement pour toute la France seize fr. sans annexes, et vingt fr. avec annexes en dehors du texte. — On s'abonne en envoyant mandat ou timbres-poste au Gérant du journal, 5, rue des Saints-Pères, 5, à Paris. — (La prime Lampascope ne comportant pas de sujets sur verre, envoyer 3 fr. pour chaque douzaine de sujets demandés.) 8482

THÉÂTRE DE ROUBAIX.

Vendredi 25 décembre.

A l'occasion de la Noël

LE BOSSU ou le petit Parisien, drame en 5 actes et 10 tableaux.

Les bureaux seront ouverts à [5 h. 1/4; on commencera à 6 h. 1/4.

Soirée Bachique

La Commission administrative de la Société Chorale a l'honneur de rappeler aux membres honoraires que la Soirée bachique aura lieu dans le local de la Société, rue Pauvree, lundi 28 courant.

Elle a aussi l'honneur de prévenir le public que l'entrée du Cercle sera libre les 1, 2 et 3 janvier.

La société la Sauvegarde des travailleurs, dont le siège social est établi à Rouen, quai du Havre, n° 10, exonère complètement les industriels moyennant une faible prime des indemnités qui pourraient leur être réclamées par leurs ouvriers qu'ils assurent; en cas de blessures, ou de décès.

Cette société, présidée par M. Pouyer-Quertier, flateur et député au Corps législatif, se recommande par son caractère de mutualité qui donne une garantie complète aux assurés en dehors de la spéculation, et par l'économie sévère établie par les règles de son administration.

S'adresser à Lille à M. Alfred Desrousseaux, 30, rue des Fossés-Neufs. 8472

EN VENTE A LA LIBRAIRIE J. REBOUX

Rue Nain, 1, Roubaix

AGENDAS CALENDRIERS ALMANACHS Pour l'année 1869.

COURS DE LA BOURSE

Du 24 Décembre 1868

Cours de ce jour	Cours précédent
3 1/2 %..... 70 10	3 1/2 % 70
4 1/2 %..... 102	4 1/2 % 101 25

COURS DES HUILES du 23 décembre.

HUILES	GRAINES	TOURTEAUX
l'hectolitre	l'hectolitre	l'hectolitre
Colza..... 24 27 50	15 50 16 00	
—épur. q. 24 27 50	15 50 16 00	
—b. g. 32 37 25	14 50 15 00	
—rousse. 18 21 25	15 50 16 00	
Cameline. 15 18 25	12 50 14 00	
Chanvre... 28 50 31 50	28 25 29 25	
Lin gr. et. 26 30 25	25 25 26 25	

DANS TROIS JOURS,

tirage DÉFINITIF de la loterie municipale de la ville de Chateauroux, de tous lots et gros lot de

100,000 FR. POUR 25 c.

Adresser (mandat-poste ou timbres-poste) 5 fr. au directeur du Bureau-Exactitude, 68, rue Rivoli, Paris, pour recevoir, par retour du courrier, vingt billets assortis pour toutes chances, avec 20 chances de gagner le gros lot de 100,000 fr.

On recevra en plus (gratis, franco) le volume indispensable à tous ceux qui ont des billets, — contenant les 9,800 n° gagnants des 36 loteries dont le Bureau Exactitude a placé des billets.

Le tirage définitif de cette loterie municipale ne sera retardé sous aucun prétexte. Dernière occasion de gagner le gros lot de 100,000 fr. 8439

FLIPO - MEURISSE,

Rue de la Fosse-aux-Chênes,

VERRE A VITRES Gros et Détail.

Aux conditions des Verreries.

ANNONCES

Etude de M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix.

CAPITAUX A PLACER sur hypothèque.

8474

Etude de M^e COTTIGNY, notaire à Roubaix

A PLACER

sur hypothèque, une somme de 25,000 francs et un autre de 15,000 francs.

Ces sommes pourraient être divisées. S'adresser à M^e COTTIGNY, notaire à Roubaix, rue Neuve, 44. 8459

Etude de M^e TACQUET, notaire à Roubaix rue Pauvree, n° 32.

Le Lundi 4 Janvier 1869, à deux heures de relevée, en son étude, M^e TACQUET adjudgera définitivement

TROIS MAISONS de rentier

nouvellement construites, sises à Roubaix, rue de la Providence, à proximité du marché aux poissons. — On traiterait de gré à gré avant l'adjudication. — (Voir les affiches.) 8491

Etude de M^e VALENDUCQ, notaire à Lambuy

CAPITAUX A PLACER

Moyennant sûretés hypothécaires, aux taux de 4 1/2 et 5 0/0. 8133

Etude de M^e VALENDUCQ, notaire à Lambuy

A VENDRE de gré à gré

DEUX MAISONS

nouvellement construites, dont une à usage de marchand et l'autre de cabaretier, sises à Roubaix, à l'angle de la rue du Chemin Vert et du sentier de Ma Campagne aujourd'hui élargi pour orner rue. 8431

Etude de M^e DUCROCO, notaire à Marcq.

Adjudication en l'étude de ce notaire, Lundi 11 Janvier, à trois heures, de :

Marcq-en-Barœul contre le pont du Risban, à l'angle formé par le pavé et le canal.

ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL

à usage de teinturerie, bâtie sur 35 acres exploitée par M. Blin, comprenant :

Maison d'habitation, de nombreux bâtiments, un bon forage, convenable par sa situation exceptionnelle à toute espèce d'industrie.

La vente comprendra, si les amateurs le désirent, tout le mobilier industriel, notamment machine à vapeur, gazomètre, pompe élévatoire et aspirante, turbine, cuve, chaudière, etc., etc. 8465

ROUBAIX

Rue Latérale, en face de la fabrique belge, près du pont de Mouvaux.

VENTE

de 3 chevaux de première force avec leurs harnais

4 TOMBEREAUX (3 à 4 pouces et 4 à 3 pouces).

2 chariots, 1 triquetal, Coffre à l'avoine, râteliers, porte-harnais, etc.

Le Mardi 29 décembre 1868, 2 heures précises de l'après-midi.

M^e ALFRED ROUSSEL, commissaire-priseur à Roubaix, rue du Grand-Chemin, 7, procédera à cette vente.

Nota. — Il sera accordé 6 mois de crédit aux adjudicataires connus et solvables. 8493

Ville de Tourcoing,

rue de Lille, 65,

MATÉRIEL de filature

A VENDRE

par suite de la faillite LAHOUSSE Fils et Cie.

L'an 1868, le Lundi 28 Décembre, de neuf heures du matin à midi et de deux heures à quatre heures du soir, il sera procédé, par le ministère de M^e POLLET commissaire-priseur à Tourcoing, à la vente publique, aux enchères, du Matériel dont la désignation suit :

1. 10 cardes, un gill, une bobineuse, une régisseuse, 2 défuteurs, 2 réunions, 2 bobinoirs, 7 métiers à filer, une batteuse, une laveuse ;

2. Machine à vapeur, générateur et bêche, force de 25 chevaux ;

3. Transmissions, compteur à eau et tuyaux de chauffage, compteur, becs et tuyaux de gaz ;

4. Pots, 2 balances-bascules et poids, dévidoir à preuve avec romaine, un étai et son établi, burettes, cruches, bidons ;

5. Papier animal en rouleaux et coupes, parchemin, vieux rubans, ferraille, débris de filature, vieux outils.

La vente se fera à la requête de M. Ruffelet, syndic à ladite faillite, en vertu d'une ordonnance de M. J. Schontstien, juge-commissaire.

S'adresser, pour visiter le Matériel, à M^e POLLET, commissaire-priseur, chargé de cette vente. 8489